

La personne de confiance

Vous avez la possibilité de désigner par écrit une personne qui pourra vous accompagner tout au long des soins ou des décisions à prendre et pourra être contactée si vous vous trouvez dans l'impossibilité d'exprimer vos volontés, suite à une maladie ou un accident.

Vous choisirez une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance (parent, proche ou médecin traitant).

Vous pourrez annuler à tout moment cette désignation, la remplacer par la désignation d'une autre personne, limiter sa validité à la durée d'une hospitalisation ou pour plus longtemps.

Un modèle peut vous être fourni sur simple demande.



Les directives anticipées

Document qui permet de faire connaître vos souhaits relatifs à votre fin de vie dans le cas où vous vous trouveriez dans l'incapacité d'exprimer votre volonté suite à une maladie ou un accident.

Une fois rempli, ce document précise aux proches, aux médecins et au personnel hospitalier votre volonté en matière de limitation ou d'arrêt des traitements.

Ce document doit être porté à la connaissance de la personne de confiance, des proches, du médecin traitant et de l'établissement de soins, le cas échéant.


Un modèle peut vous être fourni sur simple demande.




Les soins palliatifs
La personne de confiance
Les directives anticipées

CODESPA 36

23 rue Saint Exupéry - 36000 CHATEAUROUX

 06 78 66 97 75

 contact@codespa36.fr

 www.codespa36.fr

Rejoignez-nous

Le CODESPA 36 est une structure ouverte à toute personne morale ou physique, désireuse de contribuer à la promotion des soins palliatifs dans le département.

Association loi de 1901, il représente au niveau départemental le Réseau de Soins Palliatifs en Région Centre - Val de Loire, réseau de santé agréé et financé par l'A.R.S. du Centre.

Son action vient en complémentarité et en soutien des structures de soins palliatifs du département.

Votre soutien nous est nécessaire.

Que vous soyez professionnel de santé ou simple particulier, que vous exerciez à titre libéral ou salarié, encouragez notre action en adhérant à notre association.

Adhésion : à partir de 10,00 €

Le CODESPA 36 étant reconnu comme organisme d'intérêt général à caractère social et scientifique dont la gestion est désintéressée, **les sommes versées ouvrent droit à réduction d'impôt.**

Un imprimé fiscal vous sera remis sur simple demande.

Les soins palliatifs

Définition :

Soins actifs et continus délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale.

Ils s'adressent au malade en tant que personne, qu'il soit au domicile ou en institution, ainsi qu'à sa famille et ses proches.

Objectifs :

- ◆ soulager la douleur
- ◆ apaiser la souffrance psychique, sociale et spirituelle
- ◆ sauvegarder la dignité de la personne malade
- ◆ soutenir son entourage

Ethique :

- ◆ considérer le malade comme un être vivant et la mort comme un processus normal
- ◆ chercher à éviter les investigations et les traitements déraisonnables
- ◆ préserver la meilleure qualité de vie possible jusqu'au décès

Les intervenants :

Le patient est au centre d'un dispositif pluriprofessionnel de médecins, psychologues, infirmières, aides-soignants, kinésithérapeutes, assistantes sociales, auxiliaires de vie, bénévoles ...



"Illustration © Laure Chareyre"